

COMMISSION PARITAIRE DE SUIVI

AGEFOS PME - CGM

DU 21/07/2017

COMPTE-RENDU

Présents : 2

Collège employeurs : 2

CSNP

Philippe BOSSEBOEUF

UNIIC

René ANÉLOT

Collège salariés : 2

FILPAC CGT

Roger LECOMTE

FO Livre

Michel BARRÉ

Absent : 0

Collège employeurs : 0

Collège salariés : 0

Assistaient à la réunion :

Directeur :

Bernard TRICHOT

Responsable Adm. et Financière :

Evelyne MOUCHARD

La séance est ouverte à 09h30 par le Président René ANÉLOT.

Approbation du compte-rendu de la CPS du 28/06/2017

- Le projet de compte-rendu de la réunion de la CPS du 28/06/2017 est adopté à l'unanimité.

Situation de la trésorerie à fin juin 2017.

E. MOUCHARD procède à la lecture commentée de la situation de la trésorerie générale au 30 juin 2017. Principaux postes commentés :

<u>Trésorerie au 30/06/2017</u> :	21 030 278 €
Dépenses de fonctionnement année 2017 :	-3 326 850 €
Acompte versé.....	1 830 000 €
Développement de l'apprentissage.....	- 1 325 000 €
Décaissements TTC du 1 ^{er} au 17/07/2017 :	- 493 072 €
Encaissements TTC du 1 ^{er} au 17/07/2017 :	126 757 €
<u>Total mouvements année 2017</u>	- 3 384 765 €
Excédent prévisionnel pour le CPF.....	- 1 375 758 €
<u>Trésorerie prévisionnelle au 17/07/2017</u> :	16 132 229 €
<i>EFF au 30/06/2017 dénouement 2016</i>	1 003 057 €
<i>EFF au 30/06/2017 dénouement 2017-2018-2019</i>	4 353 951 €
<i>Total dénouement EFF</i>	5 357 008 €

La situation de trésorerie présentée au 30 juin 2017 affiche un solde bancaire en nette augmentation par rapport à l'année précédente (+4 millions d'euros). Cette évolution est liée d'une part à la baisse des dépenses sur l'ensemble des sections du plan de formation, et d'autre part au non reversement des excédents notamment sur le CPF.

E. MOUCHARD indique que la baisse des engagements conclus sur le plan de formation des entreprises de 11 salariés et plus ainsi que la diminution des EFF sur cette typologie d'entreprises occasionnent une réduction des décaissements et par conséquent un potentiel risque d'excédent de trésorerie.

Aussi, afin d'éviter ce risque de reversement, plusieurs actions seront mises en place pour utiliser les contributions légales du plan de formation de cette typologie d'entreprises.

Contrôle budgétaire de l'EGD à fin juin 2017.

E. MOUCHARD procède à la lecture des principaux postes qui méritent un commentaire (document remis en séance). A fin juin 2017, le taux de réalisation doit être de 50%.

- Salaires : 673 703 €, les réalisations représentent 46.30% du budget. Ce poste est conforme au budget révisé compte tenu de la période présentée.
- Charges patronales : elles s'élèvent à 367 252 €, soit 43.86% du budget révisé (837 400 €). On constate que le poste « Formation continue » est légèrement sous-utilisé à cette période mais cet écart va être rétabli d'ici la fin de l'exercice.

- Frais de déplacements et missions : 32 389 €, ils représentent 40.49% de la ligne budgétaire (80 000 €).
- Communication : les réalisations s'élèvent à 231 657 € soit 66.19% du budget révisé (350 000 €). Ce poste budgétaire présente un dépassement qui se justifie par les dépenses occasionnées pour la campagne publicitaire engagée pour la promotion du dispositif « Apprentissage ».
- Impressions administratives : 6 436 €, les dépenses affichées sont conformes au budget révisé.
- Frais de collecte : 1 000 €, les charges liées à la collecte représentent 2.33 % du budget car les dépenses relatives au prochain bordereau de collecte ne sont pas encore intégrées.
- Charges informatiques : 51 402 €, soit 39.09% du budget (131 500 €).
- Charges liées aux locaux : elles s'élèvent à 46 709 €, soit 47.47% du budget (98 400 €). Ces dépenses affichent une légère sous utilisation du budget. L'EGD CGM tente de maintenir cette tendance baissière sur ce poste budgétaire.
- Honoraires, autres prestataires : 29 270 € dont 13 326 € de dépenses liées aux personnes intérimaires soit 88.84% du budget révisé (15 000 €). Ce poste est en dépassement budgétaire, du fait du recours à l'intérim pour le recrutement de nouveaux collaborateurs, des frais d'honoraires de recrutement et d'un contentieux en cours qui nécessite un conseil. Malgré l'ajustement budgétaire de ce poste pour 25 000 €, le risque de dépassement budgétaire sera manifeste au cours de cet exercice. Toutefois ce dépassement sera partiellement compensé par une reprise de provision.
- Autres charges : 46 260 €, soit 47.69% du budget (97 000 €). On constate un dépassement sur le poste « Fournitures de bureau » relatif aux achats effectués pour équiper les nouveaux collaborateurs. Toutefois ce dépassement sera compensé par une autre ligne budgétaire.
- Charges des régions : elles s'élèvent à 65 081 €, soit 35.62% du budget. Ce budget est sous-utilisé car les dépenses liées aux nouveaux locaux seront effectives au cours du dernier trimestre.
- Dotations aux amortissements et provisions : 75 000 €, soit 46.88% du budget (160 000 €).
- Produits exceptionnels : - 9 150 € représentés par la cession de l'ancienne flotte automobile.
- Frais d'études et d'observatoires : 15 707 €, soit 5.24% du budget révisé.
- Charges refacturées à l'IDEP : un produit de 148 112 €, dont 128 112 € de mise à disposition de personnel représentant 40.67% du poste budgété (- 315 000 €).

Le total des frais de fonctionnement de l'EGD à fin juin 2017 s'élèvent à 1 481 562 €, soit un taux de réalisation de 44.53% du budget révisé (3 326 850 €). Le contrôle est satisfaisant car il fait apparaître une économie d'environ 5% par rapport au budget révisé.

Synthèse d'activité à fin juin 2017

B. TRICHOT présente les chiffres de la synthèse d'activité formation arrêtée à fin juin 2017.

Plan de formation moins de 11 salariés :

- 833 k€ (dont 365 k€ de cofinancements) engagés pour 389 dossiers. Une activité en recul d'environ 23% par rapport à l'exercice précédent, par contre un nombre de dossiers engagés légèrement en hausse.
Le montant engagé pour les dossiers cofinancés est supérieur au budget établi (365 k€ / 315 k€).

Plan de formation de 11-49 salariés :

- 735 k€ (dont 85 k€ de cofinancements) engagés pour 365 dossiers. Une activité en hausse d'environ 27% par rapport à n-1 avec un nombre de dossiers moins conséquents (365 vs 374 en 2016). Cette augmentation est liée notamment au dispositif « Dotation PME » conclus avec le FPSPP.

Plan de formation de 50-299 salariés :

- 302 k€ (dont 5 k€ de cofinancements) engagés pour 169 dossiers. Une activité quasiment identique à l'année 2016 malgré un nombre de dossiers plus importants. Le coût moyen d'un dossier a fortement diminué (1 787 € vs 2 661 en 2016) soit une baisse d'environ 33%.

Plan de formation de 300 et + salariés :

- 177 k€ engagés pour 79 dossiers. Une activité en nette progression par rapport en n-1 avec 127 k€ d'engagements supplémentaires. Le nombre de dossiers est également en progression (79 vs 14 en 2016).

Contrats de professionnalisation :

- Engagements en montant : 703 k€ engagés, soit une progression de 5% par rapport à l'activité 2016.
- Engagements en nombre : 88 contrats, soit +10% par rapport aux prévisions et + 19% vs fin juin 2016.

L'activité à fin juin 2017 est conforme au budget révisé à 3 200 k€. Toutefois la progression sensible de ce dispositif doit attirer l'attention de l'EGD sur sa capacité budgétaire.

Périodes de professionnalisation :

- Engagements en montant : 60 k€ engagés (contre 358 k€ budgétés à fin juin).
- Engagements en nombre : 11 périodes (contre 72 actions prévues à fin juin).

Le piétinement de ce dispositif est lié à l'absence de projets professionnalisant et qualifiant portés par les salariés et les entreprises du secteur.

Demandeurs d'emploi :

- 301 k€ engagés au profit de 16 bénéficiaires. Ce dispositif est légèrement en hausse par rapport au budget établi car 1 POEC et 3 POEI sont intégrées pour un montant d'environ 30 k€.

Compte personnel de formation :

- 669 k€ engagés au profit de 167 actions. L'activité sur ce dispositif subit une forte croissance aussi le budget a été revu à la hausse portant son montant à 2 800 k€. Les engagements sont dorénavant conformes au budget.

Service de proximité / visites :

- 710 visites réalisées à fin juin.

Identification des actions de formation retenues pour un financement par les contributions légales du Plan de formation.

E. MOUCHARD indique préalablement que ce point fait suite à la présentation de la situation de trésorerie exposée à fin juin 2017, et notamment au risque potentiel d'excédent de trésorerie sur le plan de formation des entreprises de 11 salariés et plus. E. MOUCHARD précise que les conditions de prises en charge actuelles qui réservent l'utilisation des contributions légales pour des actions prioritaires (politiques publiques et de branches professionnelles) ne permettent l'optimisation de ces fonds.

Dans ce contexte, une liste d'actions de formation engagées par l'établissement CGM à fin juin 2017 est présentée aux membres de la Commission. Cette liste est organisée par catégorie afin de faciliter l'appréciation du caractère prioritaire de chaque action et autoriser son financement par la contribution légale du plan de formation :

- CACES
- Habilitation Electrique
- Sécurité
- SST
- Finition
- Flux
- Prépresse

- Impression
- Transversale
- Anglais
- Bureautique
- Commercial
- Formation comptabilité
- Formation paie

Après en avoir débattu,

- Les membres de la Commission décident unanimement que les actions relevant des catégories détaillées ci-dessous sont retenues prioritaires et peuvent faire l'objet d'un financement par les contributions légales du plan de formation.

Catégorie d'action	Montant engagé
CACES	58 476.05 €
HABILITATION ELECTRIQUE	19 019.46 €
SECURITE	36 606.71 €
SST	50 239.10 €
FINITION	59 570.32 €
FLUX	70 820.85 €
PREPRESSE	111 843.56 €
IMPRESSION	96 407.62 €

Actions inscrites dans le cadre de la Convention de coopération d'AGEFOS PME pour la promotion et le développement de l'apprentissage dans les Industries Graphiques.

B. TRICHOT informe les membres de la Commission que l'OCTA AGEFOS PME a signé une convention de coopération avec le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) pour la promotion et le développement des formations professionnelles par apprentissage.

Une note d'information est remise en séance qui expose les objectifs et engagements des parties. Dans ce contexte, le siège a sollicité l'EGD CGM pour inscrire les actions de promotions qui pourraient entrer dans la convention au titre de l'année 2017. Le prochain Conseil qui statuera sur les priorités retenues au titre de la coopération se réunira en septembre. A noter cependant que seule la SPP est habilitée à proposer les actions qui peuvent entrer dans le champ de la convention.

Après validation de la CPS, il est proposé que la SPP soit sollicitée par correspondance. Cette démarche est suggérée par les services du siège national afin que CGM soit intégré dans la convention finale.

Deux actions, présentée par fiche prévisionnelle, sont proposées :

- Salons et manifestations pour l'orientation des jeunes vers les métiers et les formations des branches professionnelles adhérentes. Budget total prévisionnel : 43 618 €HT
- Olympiades des métiers / finale nationale à Bordeaux 9-10-11 mars 2017. Budget 12 624 € HT.

Après en avoir débattu,

- Les membres de la Commission donnent unanimement un avis favorable à l'inscription des deux actions présentées à la convention de coopération AGEFOS PME / MENESR. L'avis des membres de la SPP sera sollicité par correspondance pour valider la décision.

Forfaitisation des actions de formation (Décret 2017-382 du 22 mars 2017)

B. TRICHOT informe les membres de la Commission des modalités induites par le décret du 22 mars 2017 relatif notamment aux forfaits de prise en charge des actions de professionnalisation.

Le décret adapte en effet les dispositions réglementaires aux nouvelles modalités de déroulement des actions de formations qui peuvent être organisées sous forme de parcours, et qui peuvent ainsi être financées par les OPCA. Ce financement pourra se faire sur la base de forfaits qui ne seront plus limités à des forfaits horaires pour les actions de professionnalisation.

Les OPCA peuvent prendre en charge les parcours dans le cadre de la professionnalisation (contrat et période), comprenant des actions d'évaluation, d'accompagnement et de formation, mais aussi de positionnement.

Depuis le 1^{er} avril, en l'absence de forfaits fixés conventionnellement, la prise en charge se fait sur la base de 9,15 euros par heure (15 euros pour certains publics).

Le décret pose aussi le cadre de la prise en compte de l'assiduité. Pour justifier de l'exécution des actions de formation, les OPCA peuvent demander les états de présence émargés, les documents relatifs à l'accompagnement, les comptes rendus de positionnement et les évaluations.

Il appartient à la branche de décider de la mise en œuvre de ce financement forfaitaire.

Suivi des dispositifs de professionnalisation

1 / Périodes de professionnalisation : 18 actions de formation, soit 3 326 heures et 89 419 € engagés.

2 / Contrats de Professionnalisation : 96 contrats de professionnalisation, soit 52 611 heures et 772 797 € engagés. 7 contrats visent l'obtention d'un CQP, 40 sont conclus en CDI.

- 41 contrats relèvent d'entreprises employant moins de 11 salariés (43% des montants engagés), dont 2 visent l'obtention d'un CQP, et 21 sont en CDI.
- 55 contrats relèvent d'entreprises employant 11 salariés et plus (57% des montants engagés), dont 5 visent l'obtention d'un CQP, et 19 sont en CDI.
- Répartition contrats / secteur : 72% Imprimerie, 4% RBD, 9% Sérigraphie, 11% Routage, 4% Autre.

Examen des dossiers :

Un dossier documentaire qui expose les éléments synthétiques de chaque projet est remis aux membres de la Commission.

- Voir le tableau des décisions de la Commission.

Informations et questions diverses.

GAIA : E. MOUCHARD informe que le projet GAIA est en phase de test par les équipes de l'AGEFOS PME et qu'une formation s'est déroulée le 12 et 13 juillet 2017. E. MOUCHARD précise que les équipes de CGM seront mobilisées également pour effectuer des tests sur GAIA à partir du mois de septembre 2017.

Elle rappelle également le calendrier prévisionnel de la mise en place de GAIA au sein de l'EGD CGM.

Contrôle IGAS : B. TRICHOT informe que l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) a engagé un contrôle des conditions d'affectation des fonds libres au titre de la taxe d'apprentissage au sein de différents OCTA. Pour AGEFOS PME, ce sont deux régions et les deux EGD qui ont été retenus par les inspecteurs pour évaluer le dispositif.

Pour l'EGD CGM, l'audit s'est tenu le 4 juillet et a porté sur l'analyse des travaux menés par la SPP pour l'affectation des fonds libres (années 2016 et 2017) : projets communiqués par les CFA, demandes de financements, tableau d'analyse des projets, répartitions des fonds.

A l'issue d'un entretien de deux heures, l'inspecteur a demandé que lui soit communiqué les copies des dossiers des demandes de financement des CFA INP Pagora et Grafipolis pour l'année 2016.

DEC : B. TRICHOT informe la commission que les régions Hauts-de-France et Ile-de-France n'ont pas retenu les organismes Amigraf et Mediagraf dans le cadre de leur appel d'offre pour les formations demandeurs d'emploi.

Pour la région Hauts-de-France, le choix s'est porté sur la proposition du Greta hébergé par le lycée Baggio, une décision qui s'inscrit dans une logique de forte réduction des budgets alloués aux demandeurs d'emploi observé depuis plusieurs années et qui privilégie finalement les services de l'état ou assimilés.

La région Ile-de-France a, quant à elle, décidé de ne plus intervenir dans la formation des demandeurs d'emploi dans le secteur des industries graphiques.

Retour réunion CFA du 5 et 6 juillet 2017 : B. TRICHOT indique que la réunion annuelle des CFA des Industries graphiques s'est déroulée au sein des locaux de la CIFOP (L'Isle d'Espagnac). Ce fut notamment l'occasion de présenter la campagne de promotion de l'apprentissage, en particulier l'affiche qui sera distribuée en nombre à l'ensemble des CFA pour soutenir leurs actions (portes ouverts, salons, ...), le spot radio diffusé sur NRJ en juin, ainsi que les différentes actions menées sur les réseaux sociaux pour toucher un public jeune.

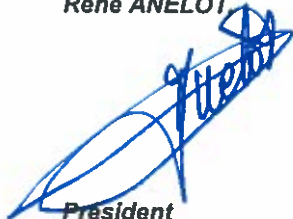
Une présentation qui a été très bien accueillies par les participants qui saluent l'initiative et les moyens accordés à cette campagne.

Service de proximité : B. TRICHOT informe que le plan de développement est en voie de finalisation avec le recrutement en CDD 3 mois en juin d'une conseillère formation en région Grand Est (Stéphanie Munier) en soutien de M. N'Diaye qui couvre actuellement Grand Est et Bourgogne Franche Comté.

L'ordre du jour étant clos, et aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 12h30.

Adopté le 6 septembre 2017

René ANELOT



President

Roger LECOMTE,



Vice-Président

